



Facturation post Etat des Lieux de sortie et rendu de la caution

Par Aymeric

Bonjour,

J'ai rendu mon appartement après un an de location le 12 décembre 2022. L'agence m'a redonné ma caution en intégralité, sans problème.

Le 21 avril, ils m'envoient un mail me présentant une facture du 07/03 de 180? à payer pour le nettoyage de la cuvette des WC.

Il est écrit "entartre" sur l'EDLE et "entartre ++" sur l'EDLS. Je viens de voir qu'il a été rajouté "wc à nettoyer" sous la photo de l'EDLS alors qu'il n'y a aucune différence avec la photo de l'EDLE.

L'agence a-t-elle le droit de me présenter une facture aussi longtemps après et ai-je possibilité de contester ce paiement ?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'agence m'a redonné ma caution en intégralité, sans problème.

Ce n'est pas une caution, c'est un dépôt de garantie.

L'agence a-t-elle le droit de me présenter une facture aussi longtemps après

Oui elle peut. La prescription est de 3 ans.

et ai-je possibilité de contester ce paiement ?

Oui vous pouvez. Mais sans voir la différence exacte entre l'EDLE et l'EDLS, difficile de dire si vous aurez gain de cause au tribunal.

Commencez par un courrier RAR pour contester.

Par Aymeric

Bonjour,

Merci pour votre retour aussi rapide,

Le descriptif : <https://drive.google.com/file/d/14isDxCdEJ3VliVmQd7otKyRtqto891ku/view?usp=sharing>

A gauche l'EDLS, à droite l'EDLE.

Les photos :

https://drive.google.com/file/d/1IFRn53-coqHDzd6GWVzz__Q-4USO3se1/view?usp=sharing

A gauche l'EDLS, à droite l'EDLE.

Par yapasdequoi

C'est dommage de n'avoir pas nettoyé et détartré avant de quitter le logement.

Une bouteille d'acide coûte quelques euros....

Mais nettoyé par une entreprise c'est nettement plus cher.

Personne ne vous interdit de contester, mais rien ne garantit le résultat. Vous pourriez avoir à payer les frais de justice en plus du détartrage.